Ce fichier a été téléchargé le Wednesday 17 September 2025 sur <u>Criminocorpus</u>, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Jan. 24, 2023

• Citer cette page

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 17, 2025. Permalink: https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

Code civil

Section VI — Du préciput conventionnel

Extrait

Article 1517

Version du Feb. 10, 1804

Texte source : Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.

La mort naturelle ou civile donne ouverture au préciput.

Version du May 31, 1854

Texte source : Loi portant abolition de la mort civile.

La mort naturelle donne ouverture au préciput.